



CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS



Déclaration- Enregistrement

La société Management Immobilier Conseil est enregistrée sous le numéro **11755964375** auprès de Commissaire de la république de la Région-Ile-de-France et du Département de Paris

SIREN 841 117 419 - SIRET n° 841 117 419 00017 - TVA intra : FR89841117419 - APE 7022Z

Les dispositions relatives aux actions de formation professionnelle continue de Management Immobilier Conseil ont été certifiées Qualiopi par la Lloyd's Register en date du 30 novembre 2021, certificat n°10408792

Une convention est signée entre Management Immobilier Conseil et votre entreprise valant reçu libératoire pour imputation au budget formation continue

Conditions d'inscription

Nous retourner le formulaire ci-après, le plus tôt possible, accompagné **impérativement** de votre règlement. Toute inscription non accompagnée du règlement ne peut être prise en compte.

Une semaine de jours avant la formation, nous vous adresserons la convocation et la convention de formation, en double exemplaire, dont un exemplaire est à nous retourner signé.

A l'issue de la formation, nous vous adresserons la facture et l'attestation de présence.

En cas d'empêchement d'un stagiaire de participer effectivement à la session à laquelle il est inscrit, un autre collaborateur pourra lui être substitué, sous réserve d'avoir prévenu par mail au moins 72h avant le début de la session de formation.

En cas de désistement d'un stagiaire sans substitution d'un autre collaborateur **moins de 5 jours ouvrables** avant le début de la session, il est retenu des frais représentant **50 %** du tarif de la formation.

Dans le cas où le nombre des participants inscrits à la formation serait insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'ajourner la sessions de formation, et tous les inscrits seront prévenus au minimum **5 jours ouvrables** avant le début de la session. Dans ce cas, le montant des frais d'inscription sera remboursé dans son intégralité.

Cas des formations en distanciel

Pour les formations en distanciel par Teams, les stagiaires doivent se positionner dans un lieu calme et confortable et avoir vérifié les connexions son et vidéo préalablement à la formation. Ils doivent se connecter une dizaine de minutes avant l'heure de début de la formation.

Cas de rupture d'un stagiaire pendant la formation : voir Règlement intérieur des formations

A :

Date :Prénom, Nom.....

Signature (indispensable)

Cachet de la société indispensable)

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL SAS

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419

Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com